

# OUVERTURE 1<sup>ER</sup> MAI

SE DÉPASSER



## La réglementation a changé !

Désormais un quota journalier de 3 carnassiers (black-bass, sandres, brochets) dont 2 brochets maximum s'applique pour chaque pêcheur en seconde catégorie.

Préparez votre rentrée sans oublier votre carte et venez pêcher votre premier brochet ! L'ouverture en 2<sup>ème</sup> catégorie, c'est le 1<sup>er</sup> mai. Amateur de sensations fortes, de plaisir et de partage....rejoignez les rives. Vous êtes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

